

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHY) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2015

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2015.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil Municipal a accordé, à la Société Francophone d'Histocompatibilité et d'Immunogénétique, une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'organisation à Dijon du congrès de l'European Federation for immunogenetics, les 18 et 19 septembre 2014. Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 1 200 € (mandat du 14 octobre 2014), le solde (300 €) devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif du congrès.

L'association a transmis le document précité qui ressort financièrement excédentaire sans avoir recours au versement du solde de la subvention. Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à la Société Francophone d'Histocompatibilité et d'Immunogénétique à 1 200 €.

Enfin, lors de sa séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a attribué, à l'Institut pour la maîtrise des risques et la sûreté de fonctionnement, une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'organisation à Dijon du dix-neuvième congrès de maîtrise des risques, du 21 au 23 octobre 2014. Cette participation a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 1 200 € (mandat du 9 juillet 2014), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif du congrès.

Par lettre reçue le 16 mars 2015, l'association a transmis le bilan financier du congrès qui ressort financièrement excédentaire. Il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'Institut pour la maîtrise des risques et la sûreté de fonctionnement à 1 200 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à la Société Francophone d'Histocompatibilité et d'Immunogénétique de 1 500 € à 1 200 € ;
- 3 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'Institut pour la maîtrise des risques et la sûreté de fonctionnement de 1 500 € à 1 200 € ;
- 4 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 5 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 3

Abstentions : 10